L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 2 JUILLET.

Exposition de Philadelphie.

BANQUET FRANÇAIS.

Jeudi dernier, dit le *Courrier des États-Unis*, a eu lieu au restaurant des Trois Frères Provençaux, [illegible] l'un des grands établissements de Fairmount Park, un dîner donné par M. [illegible] délégué de la commission française à [illegible] des membres du jury français. [illegible] étrangers et nombre d'Américains de distinction.

M. [illegible] Dosquet, qui présidait la réunion, [illegible] pour son importance au point de vue commercial et politique; mais il a surtout fait ressortir le courage et l'énergie extraordinaires déployés par ceux à qui était imposée la tâche [illegible] de mener à bonne fin cette gigantesque entreprise. Le général Hawley, président de la commission américaine, a répondu au nom de cette commission. Puis M. Dietz Monnin a pris la parole et a prononcé un discours où il a dit en substance:

"Nous sommes venus ici non-seulement pour remplir notre devoir dans les limites de nos attributions comme membres du jury, mais encore pour étudier les institutions qui se sont développées dans le Nouveau-Monde parallèlement avec ses immenses ressources. Nous sommes frappés d'admiration devant ce jeune rejeton du vieux tronc européen,—ce jeune scion qui est déjà un grand arbre. Nous y trouvons l'exemple qui nous a aidés à faire triompher les idées pour lesquelles nous avons lutté pendant de si longues années dans notre propre pays. Nous voulons féliciter les Américains et nous réjouir avec eux de leurs succès, et nous ne voyons pas de meilleure manière d'exprimer nos sentiments qu'en portant la santé du président des États-Unis."

Des applaudissements prolongés ont accueilli ces paroles. M. le marquis de Rochambeau s'est levé à son tour, et, répondant aux allusions [illegible] général Hawley, qui avait mentionné son nom, s'est exprimé en ces termes:

"Je vous remercie, messieurs, de vos sentiments [illegible] à l'une des pages glorieuses de l'histoire de France, et c'est un grand honneur pour moi d'avoir à y répondre. Dans cette occasion, je crois, messieurs, être l'interprète fidèle de tous quand je dis que [illegible] n'ont jamais éprouvé en ce moment un profond respect pour les hommes par la sagesse et les vertus de qui il y a un siècle ont été jetés les fondements de la grandeur américaine. Ces hommes et les traditions qu'ils ont laissées sont des modèles pour l'humanité. C'est la gloire de nos pères d'avoir compris les vôtres. Permettez-moi donc, messieurs, dans ces circonstances, d'exprimer nos sentiments de commune gratitude envers vos pères, et de souhaiter que ces sentiments se perpétuent des deux côtés de l'Océan. Je bois à la prospérité des États-Unis."

Ces paroles, prononcées avec une remarquable simplicité par le descendant d'un des hommes qui ont été les premiers à "comprendre" les fondateurs de l'Indépendance américaine et qui leur ont donné le plus actif concours, ont produit une profonde impression et ont provoqué les plus vifs applaudissements. Enfin, après de courtes observations du général Walker, du bureau du Recensement des États-Unis, la compagnie s'est séparée, emportant les meilleures impressions de cette agréable soirée.

LA FIN DE GEORGE SAND.—Quoi qu'en aient dit certains journaux, George Sand n'a pas été enterrée civilement.

Lorsqu'elle eut rendu l'âme, un conseil de famille s'assembla, qui décida de faire appel à la dépouille par l'église; mais comme elle n'était pas confessée, on prévint, à ce sujet, le curé de Nohant-Vic, lequel répondit:

"Je consens à la cérémonie, sauf référence à Monseigneur."

En conséquence, on dut s'adresser à M. de la Tour-d'Auvergne, archevêque de Bourges, à qui fut envoyée la dépêche suivante:

"Ma mère est morte ce matin. Je supplie Votre Grandeur, au nom de ma famille, de permettre à M. le curé de Nohant-Vic de l'enterrer religieusement.—Réponse payée.

SOLANGE CLÉSINGER SAND."

Il fut répondu immédiatement:

Monseigneur permet sépulture, si sacrements de l'Église n'ont pas été refusés publiquement.

SAUTEREAU.

Le cercueil, que couvraient entièrement deux grandes couronnes de pensées et d'œillets blancs, a été, après la cérémonie religieuse, porté au cimetière qui touche à la chapelle.

"Ce cimetière, plein d'herbes et de fleurs des champs, sans trace d'allée ou même de sentier, est, dit le *Rappel*, une sorte de pré inculte d'où sortent çà et là des pierres et des croix portant des noms et des dates. À droite, au fond, une clôture carrée, prise sur le parc de Nohant et entourée d'une muraille de pierre, contient la sépulture du père et de la mère de Mme Sand et de ses deux petits enfants. Ce coin, ombragé de sapins, tout vert de feuillage et de plantes sauvages, est vraiment poétique et charmant; une large porte est ouverte dans le mur, même du parc, on est à la fois avec les morts et avec les vivants. C'est là que George Sand a voulu reposer près des siens.

"Jeudi matin, à huit heures — deux heures avant sa mort — elle avait près d'elle Mme Lina Sand, Mme Solange, sa fille, ses neveux et le docteur Favre; elle a ouvert les yeux et, d'une voix faible mais distincte, elle a dit: "Adieu! adieu! je vais mourir." Puis elle a repris: "Verdure!... laissez verdure!" Ses enfants ont cru d'abord que le délire la prenait; mais, la regardant, elle a répété: "Laissez verdure!...." et ces mots ont été les derniers qu'elle a prononcés. On s'est souvenu alors qu'elle n'avait pas été contente qu'on mît sur la tombe de ses petits-enfants une croix et une pierre, et on a compris que celle qui a si bien aimé et si bien traduit la nature demandait qu'on laissât, pour tout monument, la verdure venir sur sa tombe.

Son dernier vœu sera rempli. On lui a creusé, entre son père et sa mère et ses petits-enfants, un caveau sur lequel on laissera pousser toutes les herbes et toutes les fleurs."

☞ Grandes occasions pour achat de courtes-pointes piquées, chez Danziger.

—Joséphine-Maximilienne-Eugénie, reine douairière de Suède, est morte dans la nuit du 6 au 7 juin.

Née le 14 mai 1807, elle était fille du prince Eugène et épousa, le 22 mai 1823, le fils de Bernadotte, qui devint roi de Suède, en 1829, sous le nom d'Oscar Ier.

Elle était devenue veuve en 1859, et, depuis cette époque, elle vivait fort retirée des affaires; après la guerre de 1870-71, elle provoqua une souscription, dans les pays du Nord, en faveur des blessés français.

En apprenant cette mort, le Président de la République a envoyé au roi de Suède un télégramme de condoléance.

—On annonce la mort de M. Gustave Silbermann, le célèbre imprimeur de Strasbourg auquel on doit les chefs-d'œuvre de la typographie à plusieurs couleurs. Il avait dû céder son imprimerie après 1870 et quitter Strasbourg. Depuis cette époque, le chagrin minait sa santé.

—On annonce que le comte Karolyi, ambassadeur d'Autriche près la cour de Prusse, doit être envoyé à Paris pour remplir les mêmes fonctions.

—Une mission militaire française doit aller assister aux grandes manœuvres de l'armée russe.

Elle se compose d'un général de division et de quatre colonels ou lieutenants-colonels, et elle se rendra le 20 juin à Saint-Pétersbourg.

Son chef est M. le général de division Cornat de l'arme de la cavalerie.

Le général Cornat est un de nos plus jeunes officiers spéciaux. C'est lui qui, à la tête de sa brigade de cavalerie, enleva le fort d'Ivry, à l'époque de la Commune.

☞ Pas d'attrappe ou de tromperie chez Danziger.

—La grande revue annuelle des volontaires de Londres et des environs sera passée dans Hyde-Park, le samedi 1er juillet, par le prince de Galles, qui porte le titre de feld-maréchal dans l'armée anglaise.

—Il existe un cabaret dans le 17e arrondissement, quartier des Epinettes, où se réunit tous les dimanches une étrange société.

C'est une sorte d'association dont les membres se recrutent parmi les individus ayant un *cri particulier* pour annoncer leur état ou débiter leur marchandise.

Dans ces réunions, on discute les modifications à apporter aux *cris parisiens*, dans leurs différentes intonations.

MME ANGOT II.—On lit dans le *Figaro*:

"Décidément les versions varient beaucoup au sujet de la mère de feu le sultan Abdul-Aziz.

D'après de nouveaux renseignements qu'on nous envoie, et que nous ne reproduisons que sous toutes réserves, la sultane-mère ne s'appellerait point Mlle de Lee de Rivery, mais tout bonnement Aimée Dubuc. Elle ne serait pas d'origine créole, mais bretonne. Enfin, ce ne seraient point des pirates qui l'auraient vendue au Grand-Turc; c'est elle qui serait venue d'elle-même au sérail, où le sultan la [illegible] contre toutes pour sa beauté, Parfait [illegible] pour favorite et épouse.

"Aimée Dubuc aurait oublié complètement, dans la fortune, ses amis de jeunesse et sa famille. [illegible] ville."

RENVERSERA-T-ON M. DECAZES?

On lit dans le *Rappel*:

"On parle beaucoup d'une interpellation sur les affaires d'Égypte. C'est fort bien. On conçoit que la Chambre et le pays ne soient pas absolument enthousiastes de M. le duc Decazes. M. le duc Decazes a perdu l'habitude de communiquer le Livre jaune aux députés. Les agents à l'étranger, qui représentent la République française, sont presque tous anti-républicains. En outre, on ne voit pas bien clair dans cette obscure question d'Orient.

"Une interpellation a pour but de renverser un ministre. Par qui essaiera-t-on de remplacer M. Decazes? C'est la question. Les journaux parlent d'un diplomate qui serait un peu moins républicain et un peu plus clérical.

"En second lieu, il faudra bien choisir l'interpellateur, si cet interpellateur parle—par hasard—pour tout le parti républicain. C'est une condition essentielle. Il est arrivé, au temps jadis, qu'on a confié un rôle important à un orateur dont le nom n'éveillait que le souvenir de cascades politiques ou d'affaires véreuses.

"Quant au résultat, je le répète, il peut être bon, il peut être mal. Si M. Decazes tombe, je ne le regretterai pas; mais je voudrais bien savoir pas à regretter, à l'avance, l'avénement de son successeur."

On voit que c'est maintenant le tour de M. Decazes de quitter le ministère.

Les républicains ont jugé plus sûr de chasser du cabinet l'un après l'autre, et en s'aidant pour cela de leurs collègues, les républicains dits conservateurs.

On s'est attaqué d'abord à M. Buffet, et, dans cette campagne, on s'en souvient, les radicaux ont été vigoureusement appuyés par MM. Decazes, Dufaure et Léon Say.

Aujourd'hui, on compte sur le concours de MM. Dufaure et Léon Say pour renverser M. Decazes.

Demain, on s'en prendra à M. Dufaure, dont on pense triompher aisément à l'aide de M. Léon Say, à qui l'on fait espérer la présidence du conseil.

Quand il sera le seul des membres de l'ancien ministère encore en possession d'un portefeuille, les radicaux esseront alors de le ménager. Comme chaque changement fait entrer dans le cabinet un ministre d'une couleur bien plus accentuée, les vrais républicains savent qu'après la chute de MM. Decazes et Dufaure, ils n'auront, pour ainsi dire, qu'un signe à faire pour notifier à M. Léon Say qu'il est temps de partir.

(*Gazette de France*.)

—Des élections partielles ont eu lieu le 12 juin, en Alsace-Lorraine, pour le conseil général.

À Strasbourg, 1,248 électeurs ont pris part au vote sur 3,697 électeurs inscrits. M. Goguel, membre sortant, a été réélu par 1,153.

À Mulhouse, il n'y a pas eu de résultat. La participation au vote a été pour ainsi dire nulle. Il en a été de même à Metz.

LES JUGES EN HABIT NOIR.—Il paraît que la magistrature en robe a cessé de plaire. C'est vieux; cela rappelle le moyen âge, les docteurs de la rue du Fouarre, et l'on va abolir tout cela. Les juges siégeront désormais en habit noir, et même en paletot. Caïchas était d'avis qu'il faut frapper l'imagination des peuples. On pense le contraire aujourd'hui, et nous verrons prochainement déposer sur le bureau de l'Assemblée une proposition tendant à supprimer l'uniforme des juges. Ce n'est pas absolument une innovation, puisque les juges des tribunaux, en Prusse, siègent tout simplement en habit noir. Nous avons vu à Berlin le tribunal criminel siéger ainsi, et nous devons dire que c'était un spectacle absolument dépourvu de solennité.

Il y a quelques jours à peine, le Grand-Conseil de Genève a décidé que le "costume judiciaire" était supprimé. À Genève, on avait déjà aboli la soutane: aucun prêtre ne peut traverser la rue ni même se montrer à la fenêtre en soutane. Afin de n'avoir pas maille à partir avec les gouvernements étrangers, on a décidé que cette mesure ne s'appliquerait point aux prêtres français et autres, traversant la ville ou ne s'y arrêtant que quelques jours en qualité de touristes. Les clergymen en cravate blanche et en culotte courte sont à peu près tolérés.

La discussion à laquelle a donné lieu, à Genève, la suppression du costume judiciaire, a été très animée. Un homme d'esprit a soutenu que la robe était démocratique parce qu'elle pouvait couvrir et cacher le costume le moins élégant. Il n'est pas sûr qu'à l'avenir tous les assesseurs aient à leur disposition un habit noir. Mais un membre du Grand-Conseil a combattu la toge par des raisons esthétiques: il la trouve fort laide, et elle n'est plus portée que dans les pays arriérés, comme la France et l'Angleterre. On y a renoncé en Prusse et dans la Suisse allemande, où les hommes s'habillent d'une façon très élégante. Cette raison a convaincu le Grand-Conseil, qui a voté immédiatement, à une imposante majorité, l'abolition de la toge.

☞ Bonneterie à très bon marché chez Danziger.

L'ARCHEVÊQUE DE PARIS À RODEZ.—COURONNEMENT DE LA VIERGE DE CEIGNAC.—Les aubergistes de Rodez et de Ceignac, les voituriers, les marchands ambulants, les fabricants de chapelets et de bimbeloterie sont dans la jubilation. La statue de la vierge de Ceignac, qui, depuis plus de quatre cents ans, n'avait jamais quitté son piédestal, ayant été transportée à Rodez, pour y être redorée, revernie et remise à neuf, le cardinal Guibert, archevêque de Paris, ira, le 9 juillet prochain, procéder à sa réinstallation et à son couronnement. Douze évêques et l'archevêque de Toulouse assisteront à cette cérémonie. Il y aura de grandes fêtes à cette occasion, des divertissements publics et une cavalcade historique.

Voici, d'après la légende, l'événement miraculeux qui a donné son nom au pays:

"Cent chevaliers, formant l'escorte d'un prince qui allait en pèlerinage à cet autel, ayant été noyés en traversant la mer, ce prince n'en continua pas moins sa route, et arriva à ce sanctuaire. Là, la Vierge lui apparut, et lui dit, dans le patois du pays: "Cent gniac! (tu en as "cent)" Et le prince, se retournant, vit dans l'église les cent chevaliers qu'il avait perdus. C'est de là que vient le nom de Ceignac."

En même temps que le couronnement de cette statue aura lieu l'inauguration, sur l'une des places de Rodez, de la statue de Mgr. Affre, ancien archevêque de Paris, tué sur les barricades en juin 1848.

—Alphonse Karr avait pour voisin de campagne un riche propriétaire qui possédait une fort belle bibliothèque, qu'il mit, dès qu'il furent entrés en relations, entièrement à son service.

C'était une Californie pour Alphonse Karr, qui allait trouver là à la fois des sujets d'étude et de distraction. Il y vint souvent, et y était à son aise comme chez lui.

Un jour qu'il avait lu un ouvrage qui l'avait particulièrement intéressé, il dit au domestique qu'il désire emporter chez lui ce livre dont il avait besoin pour travailler.

Le domestique répond, non sans quelque embarras, que les livres ne devaient pas sortir de chez son maître, qu'ils étaient à la disposition de M. Karr, mais à la condition qu'il s'en servît dans la maison.

Karr n'insista pas, comme bien on pense. Mieux encore, il n'en voulut pas à son voisin, comprenant toutes les petites manies des bibliophiles qui ont, d'ailleurs, été trop souvent éprouvés.

A quelque temps de là, le domestique vient dire chez Karr, de la part de son maître, que les arrosoirs du jardin ont subi des avaries, que les neufs ne sont pas encore arrivés de Paris, et qu'on le prie de vouloir bien prêter les siens.

—Certainement, dit Karr, ils sont à la disposition de votre maître.

Le domestique s'apprête à les emporter.

—Non, reprend Karr, ce n'est pas ainsi que je l'entends. Mes arrosoirs sont à la disposition de votre maître, comme ses livres sont à la mienne; je me servirai de ses livres chez lui, mais il se servira de mes arrosoirs chez moi!

HAUTE-GARONNE.—Un des négociants en vins de Toulouse a surpris avant-hier, dans la soirée, sa femme en flagrant délit d'adultère avec M. X...., maître d'hôtel, dans un fiacre. Il n'hésite pas, il fait arrêter le fiacre et, un pistolet à la main, dit à sa femme et à l'amant: "Si vous bougez, je vous tue." C'est ainsi, que le canon du pistolet sous le nez, le mari contraint les coupables à demeurer dans l'état où il les a trouvés dans le fiacre et il les conduit, au milieu des vociférations de la foule, dans la même position chez le commissaire de police. Le délit est flagrant. Le magistrat, qui avait fait mettre les deux coupables en prison, leur a rendu hier la liberté sous caution.

On voit d'ici quel scandale cet incident a soulevé dans la ville de Toulouse.

(*Gaulois*.)

☞ Grande vente de clôture chez Danziger.

PROPHÉTIE DE DANIEL SUR L'EMPIRE TURC.—On nous communique un rapprochement assez curieux, entre une prophétie de Daniel et les affaires d'Orient.

Au chapitre VII des prédictions du prophète Daniel, qui sont relatives aux grandes monarchies qui doivent s'élever, il est dit, en parlant de l'empire romain figuré par une bête à dix cornes:

"Je considérais ces cornes-là et voici une autre petite corne qui montait entre elles."

Les commentateurs s'accordent à voir dans cette corne la domination turque qui s'est élevée, en effet, sur les débris de la puissance romaine.

Plus loin au § 25 la prophétie [illegible] ce que le royaume désigné par la petite corne aura la durée de un temps, des temps (ou deux temps) et un demi temps ce qui, calculé comme l'indiquent les commentateurs à raison de 360 ans par temps, donne un chiffre de 1260 ans.

Si l'on ajoute à ce total le nombre 622 date de l'hégire ou ère musulmane, on trouvera que c'est en l'année 1882 [illegible] pire turc.

Les événements d'Orient ne paraissent-ils pas justifier, d'une manière saisissante, cette date fatidique de 1882?

Malgré tout le respect qu'on doit aux prophéties, il m'est difficile d'admettre que celle de Daniel ne soit pas un peu violée dans cette affaire-là.

—Deux petites définitions qui font un [illegible]

CANICHE.—Un quadrupède auquel il ne manque que la parole.

PERROQUET.—Un animal auquel il ne manque que la matière!

LES EFFETS DE LA FOUDRE.—Le *Salut public* donne de nouveaux détails sur l'orage qui a éclaté sur le camp de la Valbonne.

Trois coups de foudre [illegible]

La troisième, enfin, la plus terrible, a frappé en zig-zag plusieurs tentes.

Dans la première, trois hommes ont été tués et sept blessés.

Les trois hommes tués étaient étendus sur leurs lits; c'étaient les nommés Monnier, caporal, et les soldats [illegible] Quenon [illegible] 3e bataillon, 2e compagnie du 124e de ligne.

Les sept hommes blessés sont les nommés:

Henriot, blessures aux deux jambes; Krebs, [illegible] Guilhot, pied; l'œil droit; Ceignon, blessé aux deux jambes.

[illegible]

Dans une seconde tente, distante de 10 mètres environ et occupée par des soldats de la 4e compagnie du 3e bataillon du même régiment, quatre hommes ont été blessés; ce sont les nommés:

Le Fesch, qui a eu tout le corps paralysé; Giraud, les deux jambes atteintes; Bureau, la jambe gauche blessée; Dalin, même blessure.

Dans cette tente, les cartouchières qui étaient pendues au râtelier du montant de la tente ont fait explosion et ont occasionné un commencement d'incendie.

Dans une troisième tente, le sergent Bloch, de la 5e compagnie, a été couché par une commotion assez forte.

Plus loin, dans une autre tente, le sergent Jon, de la 3e compagnie, qui était couché sur le dos, a, par un effet prodigieux, été retourné de côté.

Dans une tente de sous-officiers, le sergent-major Rebier a éprouvé une terrible commotion et il a été soulevé de son lit.

D'autres tentes ont eu des déchirures extérieures, mais il n'y a eu aucun dégât à l'intérieur.

Le factionnaire qui était sur le front de bandière a été épargné.

Les chevaux de cavalerie, affolés par le bruit des détonations, ont brisé leurs entraves et se sont échappés au galop à travers le camp, causant de nombreux accidents, heureusement sans gravité.

Les blessures produites par la foudre ressemblent à des coups de fouet qui ont produit sur le corps des hommes atteints de capricieuses arabesques.

Les funérailles des victimes ont eu lieu jeudi matin, à sept heures, en grande solennité, au cimetière de Balan.

☞ Où va tout le monde pour avoir des marchandises à bas prix? chez Danziger.

—On lit dans le *Bien public* de Paris:

Le 9 juin, à dix heures du matin, a été ouverte une intéressante exposition dans le chantier de M. Poirier, 40 boulevard de Vaugirard. C'est le panorama de la ville de New York avec une réduction mise en place de la statue colossale de M. Bartholdi, la *Liberté éclairant le monde*.

Cette exhibition est due à l'initiative de l'Union franco-américaine, qui a voulu donner au public français et aux Américains présents à Paris une idée de l'effet que produira le cadeau de notre République à l'Amérique.

La porte d'entrée est ornée de drapeaux français et américains. Une allée tracée au milieu du chantier de M. Poirier conduit les visiteurs à une rotonde construite pour la circonstance. En y entrant, on se plonge dans l'obscurité la plus complète, mais bientôt un rideau se soulève devant vous.

On aperçoit alors, à travers une large baie, le panorama de New-York et ses environs, Brooklyn, Ellis Island, Governor's Island, etc. Au premier plan se dresse la statue, au milieu du fort de Bedloe Island, le spectateur est supposé la voir de la mer.

La Liberté tient un bras élevé, dont la main suppo te une torchère. Le balcon de la torchère servira de balcon et on y atteindra par un escalier montant dans le bras de la statue.

La statue regarde du côté de la France; la disposition de l'éclairage est telle que la Liberté semble saluer l'aurore qui se lève vers notre pays.

Le mode d'établissement du phare n'est pas encore déterminé; toutefois c'est une idée fort heureuse qui paraît devoir prévaloir. On propose d'entourer la tête de la Liberté d'une guirlande de fleurs marines en forme d'auréole. L'effet produit serait splendide.

Les artistes qui ont contribué à l'installation de cette heureuse exposition sont MM. Lavastre, peintre-décorateur, Villeminot, sculpteur, et Paignet architecte.

SCALPÉE PAR UN LION.—Une lettre de Hambourg nous apporte le récit de l'épouvantable accident qu'on va lire.

Deux institutrices étaient allées avec leurs élèves sur le champ de foire pour y admirer une ménagerie de M. Kallenberg. On avait déjà admiré les lions.

Tout à coup un cri déchirant se fait entendre; les spectateurs sont glacés d'épouvante à la vue d'une petite fille de dix ans qu'un lion tient par la tête avec les deux griffes qu'il a passées à travers les barreaux de sa cage.

Cette enfant, la fille du jardinier Tirchiger, avait dû se glisser des dernières places à travers la barrière, et venir trop près de la cage du lion.

Pendant que le public épouvanté se presse pour sortir de la baraque, les gardiens de la ménagerie s'élancent sur le lion.

L'un d'eux saisit la tête de la malheureuse enfant pour l'arracher des griffes de l'animal; en même temps qu'un autre gardien le frappait vigoureusement; mais malgré les coups, le lion ne lâcha la tête de la pauvre petite fille qu'en arrachant les cheveux avec il se retira au fond de sa cage, emportant ces horribles lambeaux de chair.

L'enfant s'évanouit au milieu d'indicibles souffrances; vers le soir, il y eut un peu de mieux, elle prononça quelques paroles et demanda à manger; mais le lendemain matin elle expira.

GENDRE ET BELLE-MÈRE.—Il y a environ quatorze mois, un vol avec effraction fut commis dans le quartier des Champs-Élysées dans l'hôtel de Mme de X....

Plusieurs écrins de bijoux d'une grande valeur avaient été volés dans le cabinet de toilette de cette dame, notamment un bracelet entouré de perles fines d'une très grand valeur.

Malgré les plus actives recherches, les voleurs ne furent pas découverts.

Il y a deux jours, Mme de X.... aperçut dans la vitrine d'un brocanteur du quartier Saint-Honoré un bracelet qu'elle crut reconnaître pour celui qui lui avait été volé.

Elle entra et vit en effet que c'était son bracelet avec l'écrin.

Mme de X.... donna son nom et déclara au brocanteur que ce bracelet lui avait été volé.

Le brocanteur avait acheté le bijou à l'hôtel Drouot; il indiqua le commissaire-priseur qui avait fait la vente.

Chez le commissaire-priseur, on apprit que le bracelet provenait de la vente des objets ayant appartenu à une dame du monde galant.

La police de sûreté, informée, retrouva cette femme dans un hôtel garni des Batignolles.

Elle déclara qu'elle avait acheté ce bracelet à une marchande à la toilette.

Cette marchande à la toilette fut retrouvée et raconta à son tour que le bracelet lui avait été vendu par un jeune homme du meilleur monde, M. de Z....

En apprenant le nom de celui qui avait vendu son bracelet, Mme X.... faillit se trouver mal.

C'était son propre gendre, joueur et dissipateur, cet homme pour faire face à des dettes de jeu, avait fracturé un meuble chez sa belle-mère et volé les bijoux.

Mme X.... ne poursuit pas son gendre, mais elle quitte Paris, emmenant sa fille et ses petits-enfants dans un château qu'elle a en province. (*Petit-Journal*.)

—D.... n'est pas un héros. Ses duels commencent et finissent toujours par un déjeuner.

L'autre jour, il saisit un ami au passage.

—J'ai une affaire. Tu vas me servir de témoin!

—Impossible!

—Pourquoi cela? demande D.... froissé.

—J'ai l'estomac trop fatigué en ce moment.

—A l'orchestre de la Gaîté.

[illegible]

—Non pas, répondit Alexandre Dumas, c'est parce qu'on y mange des [illegible] comme dans l'autre.

—Alors il y fondait un surpasse.

—Au sortir du jardin des Tuileries, [illegible]

LA PETITE FILLE.—Tiens, [illegible]

LA BONNE.—Ça, [illegible]

[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

Célébration du Centenaire.

4 JUILLET 1876.

[illegible]

Deuxième Division.

JOHN DELANEY, Maréchal de division.

[illegible]

Quatrième Division.

MR. PETER CLAIBE, maréchal de division.

Musiciens.

Louisiana German Bayerische Association.
Louisiana Gewerbe Verein.
North German Harmony Club.
Union Suisse.

Cinquième Division.

Mr. JOHN GORDEN, maréchal de division.

Musiciens.

[illegible]

Formation.

[illegible]

ROUTE.

[illegible]

G. H. BRAUGHN, Grand-Maréchal.

PROGRAMME DES CÉRÉMONIES

—AU—

ST. PATRICK'S HALL.

Les cérémonies commenceront après que la procession aura été débandée, à [illegible] heures du matin.

Musique—Airs Nationaux.

Prière—Par le Rév. T. R. MARKHAM.

Allocution d'ouverture par le Capt. WM. TINBRINK, président du Comité Exécutif.

Lecture de la déclaration d'indépendance par MR. HENRY PICKLES.

Musique.

Discours par le Rév. HUGH MILLER THOMPSON.

Musique.

Bénédiction par le Très Rév. GILBERT RAYMOND, Vicaire-général.

COMITÉ DE RÉCEPTION—

Capt. R. M. MONTGOMERY, Chairman.

[illegible]

Les membres du comité de réception se réuniront [illegible]

[illegible]

J. BENJ. CHANDLER, Secrétaire.

Serjeit—Sam Dim War.

SPECTACLES, BALS, &c.

CÉLÉBRATION

DU

CENTENAIRE,

PAR

L'Association de Bienfaisance du Comité de la Louisiane

AUX FAIR GROUNDS,

[illegible]

Courses, Concert, [illegible]

[illegible]

LE WASHINGTON ARTILLERY

[illegible]

EN PLEIN CHAMP.

[illegible]

FEU D'ARTIFICE.

(Sous la direction du prof. Fléchelle.)

A 8 heures.

SPECTACLES TRÈS COÛTEUX.

[illegible]

LES DÉCORATIONS

[illegible]

DEUX CORPS DE MUSICIENS.

[illegible]

SOUSCRIPTION......50 CENTS.

[illegible]

E. A. LOUIS,

Président du Comité d'Arrangements.

Grand Pique-Nique

—DONNÉ PAR—

L'Association Mutuelle et Protectrice des Jardiniers,

Le 4 Juillet, dans

L'OAK GROVE PLANTATION,

Paroisse St-Bernard,

[illegible]

PROGRAMME

[illegible]

Célébration du Centenaire!!

Le comité exécutif, aux vœux de votre citoyens, dignement, le 4 juillet, à la Nlle-Orléans, le centième anniversaire de l'indépendance américaine, [illegible]

[illegible]

Grande Fête de Pompiers.

—QUI SERA DONNÉE PAR LE—

[illegible] STEAM ENGINE FIRE COMPANY No 1.

—ET LE—

AMERICAN HOOK AND LADDER COMPANY No 2.

AUX FAIR GROUNDS,

Le Dimanche 2 Juillet, [illegible]

BILLETS D'ENTRÉE—50 CENTS. [illegible]

[illegible]

Programme des Jeux.

[illegible]

GRAND BAL [illegible]

[illegible]

Jardin de Wenger

[illegible]

H. WENGER, propriétaire.

[illegible]

Pique-Nique.

[illegible]

PROCESSIONS!

MONSIEUR B. BONNON,

COSTUMIER de l'Opéra de Paris, [illegible]

[illegible]

Hôtels, Restaurants, &c.

PARIS.

Grand Hotel Brésilien,

3, Rue Richer 3,

Au centre du commerce et des Boulevards.

[illegible]

Sources de Bladon, Ala.

[illegible]

JAMES CONNER & CO.

RESTAURANT MIGUEL

—ET—

SALON DE RAFRAICHISSEMENTS

AU LAC PONTCHARTRAIN.

[illegible]

HOTEL DE L'EUROPE

A BILOXI.

[illegible]

SHADY GROVE HOTEL,

[illegible]

[illegible] AUGUSTE'S

[illegible] Restaurant.

[illegible]

A. Carrière & Sons

[illegible]

PAS DE RÉDUCTION,

Payés Rengus!

Tous les Lots

Payés en plein!

OCCASION SUPERBE

pour

Faire Fortune.

—DE LA—

COMPAGNIE DE LA LOTERIE

DE LA LOUISIANE

[illegible]

A L'OPÉRA de la

Nouvelle-Orléans,

Louisiane,

Le SAMEDI,

29 JUILLET 1876.

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot—$100,000!

[illegible]

[illegible] LOTS,

[illegible]

UN DEMI-MILLION EN OR!

[illegible]

Le SAMEDI 29 JUILLET 1876,

[illegible]

De La Nouvelle-Orléans

avec

Grand Concert Promenade

[illegible]

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

20,000 BILLETS À $50.

[illegible]

[illegible]

Tous les Billets

[illegible]

Tous les Lots

[illegible]

Payés en Or.

[illegible]

ASSURANCES

[illegible]

Citizens National Bank.

[illegible]

Louisiana Savings Bank

[illegible]

L'ACIDE CARBONIQUE

[illegible]

J. BESCA,

[illegible]

J. A. LACROIX,

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

LOUISIANA SAVINGS BANK

Safe Deposit Company.

[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

[illegible]

CONSULAT DE FRANCE.

[illegible]

VENTES À L'ENCAN.

[illegible]

PAR NASH & HODGSON.

[illegible]

H. CASSIDY,

FABRICANT DE VOILES

[illegible]

H. Cassidy.

Le Dr. G. P. MALONEY

[illegible]

NERVOUS EXHAUSTION.—[illegible]

REMÈDE INFAILLIBLE

[illegible]

P. PAVIA,

[illegible]

ELITE CLUB ROOM,

[illegible]